



immo de France | OUEST

ACHAT | VENTE | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC

LAVAL

BARÈME DES HONORAIRES APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Barème établi TTC, au taux de TVA en vigueur de 20%, susceptible de variation en fonction de l'évolution du taux de TVA.
Ce barème est révisable chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice T3 du coût de la construction publié par l'INSEE.

TRANSACTION "SERVICE ANCIEN"

PRIX DE VENTE COMPRIS ENTRE		MONTANT FORFAITAIRE TTC
- €	24 999,00 €	3 000,00 €
25 000,00 €	29 999,00 €	3 700,00 €
30 000,00 €	49 999,00 €	4 500,00 €
50 000,00 €	69 999,00 €	5 000,00 €
70 000,00 €	89 999,00 €	6 000,00 €
90 000,00 €	109 999,00 €	7 000,00 €
110 000,00 €	129 999,00 €	8 000,00 €
130 000,00 €	149 999,00 €	9 000,00 €
150 000,00 €	169 000,00 €	10 000,00 €
169 001,00 €	199 999,00 €	11 000,00 €
200 000,00 €	249 999,00 €	12 000,00 €
250 000,00 €	299 999,00 €	13 000,00 €
300 000,00 €	349 999,00 €	15 000,00 €
350 000,00 €	399 999,00 €	16 000,00 €
400 000,00 €	449 999,00 €	18 000,00 €
450 000,00 €	499 999,00 €	20 000,00 €
500 000,00 €	549 999,00 €	25 000,00 €
550 000,00 €	999 999,00 €	30 000,00 €
1 000 000,00 €		4%

Tranches non cumulatives. Honoraires à charge acquéreur calculés sur le prix net vendeur (TVA en vigueur incluse).

ETUDE DE VALEUR PATRIMONIALE HORS MANDAT DE VENTE

150 € par lot	400 € pour 3 à 5 lots	sur devis au-delà de 5 lots
---------------	-----------------------	-----------------------------

La présente prestation est réalisée à la demande expresse du client et constitue une mission indépendante de conseil immobilier, réalisée hors mandat au sens de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 (loi Hoguet). Elle a un caractère purement informatif et ne vaut ni expertise judiciaire ni engagement de mise en vente du bien.



procivis-ouest.fr



Société par Actions Simplifiée au capital de 3 211 040 euros - APE 6832A - TVA intracommunautaire n° FR 10 441 361 607

Siège social : 14-16 place Mendès France - CS 20309 - 49103 Angers Cedex 02 - Immatriculation au RCS d'Angers sous le n° SIREN 441 361 607

Garantie financière et Assurance responsabilité civile professionnelle n° 120 137 405 souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles par GALIAN Assurances - 89 rue La Boétie - 75008 PARIS
Carte professionnelle n° CPI 4901 2018 000 030 345 (Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion Immobilière - Syndic de copropriété) délivrée par la CCI de Maine-et-Loire le 27/02/2025



immo de France | OUEST

ACHAT | VENTE | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC

BARÈME DES HONORAIRES APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Barème établi TTC, au taux de TVA en vigueur de 20%, susceptible de variation en fonction de l'évolution du taux de TVA
Ce barème est révisable chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice T3 du coût de la construction publié par l'INSEE.

LOCATION/GESTION – HABITATION

(1) HC : Hors Charge
(2) Prestation incluse dans les honoraires de gestion

	A CHARGE PROPRIÉTAIRE			A CHARGE LOCATAIRE		
	H.T.	T.T.C.	BASE	H.T.	T.T.C.	BASE
HONORAIRES DE LOCATION LOGEMENTS NUS ET MEUBLES Gestion et mandat simple						
Constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation état des lieux d'entrée Zone tendue (B)	10,93 €	13,12 €	m ² habitable du logement	-	13,12 €	m ² habitable du logement
Constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation état des lieux d'entrée Zone détendue (C)	9,25 €	11,10 €	m ² habitable du logement	-	11,10 €	m ² habitable du logement
Honoraires d'état des lieux de sortie (2) Toutes zones confondues	4,17 %	5 %	Loyer annuel HC	-	-	-
HONORAIRES DE LOCATION LOGEMENTS NUS ET MEUBLES Sans recherche de locataire gestion et mandat simple						
Honoraires de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée Zone tendue (B)	5,83 €	7 €	m ² de surface habitable du logement		7 €	m ² de surface habitable du logement
Honoraires de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée Zone détendue (C)	5 €	6 €	m ² de surface habitable du logement		6 €	m ² de surface habitable du logement
HONORAIRES POUR ACTE DE LOCATION GARAGE-PARKING Gestion et mandat simple						
Honoraires d'actes de location sans mandat de gestion	125 €	150 €	Forfait	125 €	150 €	Forfait
Honoraires d'actes de location avec mandat de gestion	91,67 €	110 €	Forfait	91,67 €	110 €	Forfait
GESTION LOCATIVE HONORAIRES DE BASE						
PACK ESSENTIEL	4,92 %	5,90 %	Sommes encaissées			
PACK CONFORT	4,67 %	5,60 %	Sommes encaissées			
PACK PRIVILEGE	4,42 %	5,30 %	Sommes encaissées			
PACK NEUF	4,08 %	4,90 %	Sommes encaissées			



procivis-ouest.fr



Société par Actions Simplifiée au capital de 3 211 040 euros - APE 6832A – TVA intracommunautaire n° FR 10 441 361 607

Siège social : 14-16 place Mendès France - CS 20309 - 49103 Angers Cedex 02 – Immatriculation au RCS d'Angers sous le n° SIREN 441 361 607

Garantie financière et Assurance responsabilité civile professionnelle n° 120 137 405 souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles par GALIAN Assurances - 89 rue La Boétie - 75008 PARIS

Carte professionnelle n° CPI 4001 2018 000 030 345 (Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion Immobilière - Syndic de copropriété) délivrée par la CCI de Maine-et-Loire le 27/02/2025



immo de France | OUEST

ACHAT | VENTE | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC

(1) HC : Hors Charge
(2) Prestation incluse dans les honoraires de gestion

	A CHARGE PROPRIETAIRE			A CHARGE LOCATAIRE		
	H.T.	T.T.C.	BASE	H.T.	T.T.C.	BASE
FRAIS D'ACTES ADMINISTRATIFS ET CONTENTIEUX HABITATION						
Vacation Horaire : Honoraires heures ouvrables du lundi au vendredi de 9h/18 h Honoraires en dehors des heures ouvrables	83,33 € 100 €	100 € 120 €	Temps passé			
Avenant au bail à la demande du propriétaire ou du locataire	166,67 €	200 €	Loyer annuel hc (1)	166,67 €	200 €	Loyer annuel HC
Fin de gestion	108,22 €	130 €	Forfait			
Actes urgents	83,33 €	100 €	Forfait			
Demande d'information auprès du service juridique	41,67 €	50 €	Forfait			
Frais d'envoi par pli recommandé	Tarifs postaux en vigueur au jour de l'envoi			Tarifs postaux en vigueur au jour de l'envoi		
Frais gestion contrat PNO	25 €	30 €	Forfait/an			
Dépôt de plainte	A la vacation		Au temps passé	Forfait		
Frais déclaration permis de louer	83,33 €	100 €				
Eléments pour la déclaration de revenus foncier	62,50 €	75 €	Forfait/an			
Prise en charge et suivi des diagnostics obligatoires/lot	29,17 €	35 €	Forfait			
Etablissement Diagnostic ERP	8,33 €	10 €	Forfait			
Revalorisation classement DPE	33,33 €	40 €	Forfait			
HONORAIRES OPTIONNELS selon choix du propriétaire :						
Gestion des petits travaux	1,83 %	2,20 %	Sommes encaissées			
Frais de gestion contentieux (offert si option Garantie Loyers impayés souscrite)	80 €	96 € / heure	Au temps passé			
Honoraires sur travaux > 5000 € TTC	A la vacation		Au temps passé			
Visite patrimoniale (suivi état immeuble + relevé compteurs)	66,67 €	80 €				
Commercialisation d'un bien- visite 360°	41,67 €	50 €				
Gestion dossier de Sinistre	A la vacation		Au temps passé			
Garantie loyers impayés suivant contrat	-	2,20 %	Sommes quittancées			
Garantie vacance locative suivant contrat	-	2 %	Sommes quittancées			



procivis-ouest.fr



Société par Actions Simplifiée au capital de 3 211 040 euros - APE 6832A - TVA intracommunautaire n° FR 10 441 361 607

Siège social : 14-16 place Mendès France - CS 20309 - 49103 Angers Cedex 02 - Immatriculation au RCS d'Angers sous le n° SIREN 441 361 607

Garantie financière et Assurance responsabilité civile professionnelle n° 120 137 405 souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles par GALIAN Assurances - 89 rue La Boétie - 75008 PARIS

Carte professionnelle n° CPI 4901 2018 000 030 345 (Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion Immobilière - Syndic de copropriété) délivrée par la CCI de Maine-et-Loire le 27/02/2025

LOCATION/GESTION

BUREAUX-COMMERCE - BAUX RURAUX

(1) HC : Hors Charge

	A CHARGE PROPRIETAIRE			A CHARGE LOCATAIRE		
	H.T.	T.T.C.	BASE	H.T.	T.T.C.	BASE
HONORAIRES POUR ACTE DE LOCATION						
Honoraires de commercialisation				6,67 %	8 %	Loyer annuel HC (1)
Frais d'acte				9,17 %	11 %	Loyer annuel HC(1)
Frais acte bail dérogatoire				4,16 %	5%	Loyer annuel HC (1)
Honoraires Etat des lieux Entrée				2,5 %	3%	Loyer annuel HC (1)
Honoraires Etat des lieux Sortie				2,5 %	3%	Loyer annuel HC (1)
HONORAIRES GESTION LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS						
Lots isolés	7 %	8,40 %	Sommes encaissées		7 €	
FRAIS ADMINISTRATIFS						
Vacation Horaire :						
Honoraires heures ouvrables du lundi au vendredi de 9h à 18 h	83,33 €	100 €				
Honoraires en dehors des heures ouvrables	100 €	120 €	Temps passé			
Frais de renouvellement bail				9,17 %	11 %	Loyer annuel HC
Frais ouverture de dossier	29,17 €	35 €				
Fin de gestion	108,33 €	130 €	Forfait			
Frais d'envoi par pli recommandé	Tarifs postaux en vigueur au jour de l'envoi			Tarifs postaux en vigueur au jour de l'envoi		
Dépôt de plainte au commissariat ou gendarmerie	A la vacation		Au temps passé			
Eléments de déclaration de revenus fonciers	62,50 €	75 €	Forfait/an			
Déclarations de TVA	75 €	90 €	Forfait/trimestre			
Frais de dossier contentieux	A la vacation		Au temps passé			
Gestion dossier de Sinistre	A la vacation		Au temps passé			
Honoraires sur travaux > 5000 € TTC	A la vacation		Au temps passé			
Prise en charge et suivi des diagnostics obligatoires/lot	29,17 €	35 €	Forfait			
Etablissement Diagnostic ERP	8,33 €	10 €	Forfait			
HONORAIRES GESTION BAUX RURAUX						
Lots isolés	7 %	8,40 %	Sommes encaissées			
Rédaction Bail Rural/renouvellement				175,00 €	210,00 €	Fermage annuel jusqu'à 3000 €
Rédaction Bail Rural/renouvellement				216,66 €	260,00 €	Fermage annuel de 3001 à 7000 €
Rédaction Bail Rural/renouvellement				241,66 €	290,00 €	Fermage annuel de 7001 à 9 000 €
Rédaction Bail Rural/renouvellement				258,33 €	310,00 €	Fermage annuel > à 9000 €
Bail de Chasse					100 € Forfait	

NB : les projets des revenus fonciers sont facturés en juin de chaque année. Les projets des revenus fonciers 2025 seront facturés en juin 2026.



immo de France | OUEST

ACHAT | VENTE | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Honoraires forfaitaires : (Décret n°2015-342 du 26 mars 2015)

Gestion courante : Déterminés lors de la consultation

Tarif susceptible de varier en fonction de la complexité de l'immeuble, de la nature des prestations incluses au forfait, des services apportés aux copropriétaires, et de la surface et de la spécificité des lots (Habitation, bureaux, centres commerciaux, AFUL, Union de syndicats...)

Honoraires pour prestations particulières : (Décret n° 2015-342 du 26 mars 2015)

TARIF VACATIONS HORAIRES

BARÈME HORAIRE DU CABINET APPLICABLE À TOUTES LES PRESTATIONS AU TEMPS PASSÉ

Gestionnaire syndic 80 € HT, soit 96 € TTC/heure

PRESTATIONS RELATIVES AUX RÉUNIONS ET VISITES SUPPLÉMENTAIRES (au-delà du contenu du forfait du contrat type)

DÉTAIL DE LA PRESTATION

MODALITÉS DE TARIFICATION CONVENUES

La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire selon les modalités convenues au contrat.

Droits fixe : 325 € HT, soit 390€ TTC
Droit proportionnel par lot, hors affranchissement ou acheminement : 10€ HT, soit 12 € TTC
Le cas échéant, majoration spécifique pour dépassement d'heures convenus, au temps passé : 20%

L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical selon les modalités convenues au contrat.

Vacation au coût horaire

La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété, selon les modalités convenues au contrat.

Vacation au coût horaire

PRESTATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ ET À L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION

DÉTAIL DE LA PRESTATION

MODALITÉS DE TARIFICATION CONVENUES

L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 (Si l'assemblée générale décide, par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic)

Vacation au coût horaire
(Nota. Les parties peuvent convenir que le montant des honoraires sera fixé lors de la décision de l'assemblée générale.)

La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes

Vacation au coût horaire

PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATÉRIELLE RELATIVES AUX SINISTRES

DÉTAIL DE LA PRESTATION

MODALITÉS DE TARIFICATION CONVENUES

Les déplacements sur les lieux

Vacation au coût horaire

La prise de mesures conservatoires

Vacation au coût horaire

L'assistance aux mesures d'expertise

Vacation au coût horaire

L'assistance aux mesures d'expertise

Vacation au coût horaire

Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables et rendues nécessaires par l'urgence sont facturées au coût horaire majoré de 20%.



procivis-ouest.fr



Société par Actions Simplifiée au capital de 3 211 040 euros - APE 6832A - TVA intracommunautaire n° FR 10 441 361 607

Siège social : 14-16 place Mendès France - CS 20309 - 49103 Angers Cedex 02 - Immatriculation au RCS d'Angers sous le n° SIREN 441 361 607

Garantie financière et Assurance responsabilité civile professionnelle n° 120 137 405 souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles par GALIAN Assurances - 89 rue La Boétie - 75008 PARIS

Carte professionnelle n° CPI 4001 2018 000 030 345 (Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion Immobilière - Syndic de copropriété) délivrée par la CCI de Maine-et-Loire le 27/02/2025